

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2021-10-12-27**

**Séance du** lundi 15 novembre  
2021

### **PDH 67 - PROPOSITION DE SUBVENTION AU CEP-CICAT POUR L'ANIMATION DU RESEAU DE DEMONSTRATEURS "INNOVATION POUR L'AUTONOMIE" AU TITRE DE 2021-2022**

**Présidence de :** M. BIHL Pierre

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ESCHLIMANN Michèle, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

BIERRY Frédéric donne procuration à BIHL Pierre  
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien  
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne  
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne

#### **ABSENTS :**

DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYFUS Elisabeth, HEMEDINGER Yves, KAMMERER Joseph, MEYER Philippe, SCHULTZ Denis, VOGT Pierre

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-5-1 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 – Politique de l'habitat,
- VU la délibération n° CD/2018/008 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 26 mars 2018 relative à la stratégie départementale de l'habitat pour la période 2018-2023,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 29 octobre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de poursuivre le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Centre d'Exposition Permanente CEP-CICAT pour une durée d'un an,
- Attribue une subvention de fonctionnement de 31 000 € au Centre d'Exposition Permanente CEP-CICAT pour sa mission d'animation du réseau de démonstrateurs, selon les modalités de versement détaillées dans la convention jointe à la présente délibération,
- Approuve les termes de la convention à conclure avec le Centre d'Exposition Permanente CEP-CICAT figurant en annexe de la présente délibération,
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer cette convention,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondant à l'adaptation du logement, soit 31 000 € sur le programme P037 - Opération 006 - Enveloppe 01 – chapitre 65 – fonction 552 – nature 65748, tranche P037O006T10 ;

- Autorise le versement d'un acompte de 24 800 € à la signature de la présente convention, par dérogation au règlement budgétaire et financier.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité